

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal mercredi 18 février 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 031-213100662-20260218-DEL2026003-DE



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 18 février 2026, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 février 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une note de synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

### **Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Véronique ANDREU, Monsieur Gérard CIBRAY, Monsieur Jean Charles CONTE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Benjamin HUC, Monsieur Ludovic DARENGOSSE, Madame Marie-Hélène PEREZ, Madame Mylène MONCERET, Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Benoît MUNOZ, Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL, Madame Sylvie BUIGUES à Madame Emilie PEZET,

**Absents :** Madame Carole LAVAL, Madame Élisabeth CORDEIRO, Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Monsieur Jérôme BRIERE, Monsieur Yerles MONCERET,

### **Secrétaire de séance :** Monsieur Anthony BLOYET

Composition légale du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame la Directrice financière pour la présentation du DOB .

### **2026 – 003 – FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (DOB)**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 ;*

Monsieur le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolutions financières et budgétaires de la commune.

*Présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) en annexe.*

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR  
DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire de la commune pour l'année 2026 annexé à la présente délibération et présenté en séance ;
- **CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition au public et la publication du rapport exposé ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire,

Cédric MAUREL

